



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TOULON
SAID GESTION
20 PLACE NOEL BLACHE
83081 TOULON CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 06 08 765 867 325
Déclarant 2 (C) : 06 61 991 435 133
Référence de l'avis : 24 83 A408757 28
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

2232 RTE DE TOURRIS

83160 LA VALETTE DU VAR

Numéro FIP : 830 06 87 1432547789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 83018

MENJEAUD MARC
OU MENJEAUD BRIGITTE
2232 RTE DE TOURRIS
83160 LA VALETTE DU VAR

Somme qui vous est remboursée

207,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP TOULON
SAID GESTION
20 PLACE NOEL BLACHE
CS 60202
83081 TOULON CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1027 8079 180X XXXX XXX4 061
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 53 529
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MENJEAUD
Déclarant 2 - Nom de naissance : ROMAN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....		27322		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 2732		
Pensions, retraites, rentes.....	32153			
Abattement spécial de 10%.....	- 3215			
Salaires, pensions, rentes nets.....	28938	24590		53528
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				0
Revenu brut global.....				53528
Revenu imposable.....				53528
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				3403
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				3403
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴		1	1	
BASE IMPOSABLE.....		1	1	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		0	0	
Total des prélèvements sociaux nets.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				3403
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 3610
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				- 207

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

207

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

53529

Reports sur les années suivantes

Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus

Vous pouvez reporter en 2025 sur votre déclaration de revenus fonciers 2024 la fraction de ce déficit dont l'origine n'est pas antérieure à l'année 2014.

6080

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

Déclar. 2

16394

4114

+ 4114

+ 4114

+ 4399

= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

6,36%

Taux marginal d'imposition.....

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

11,00%